



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 39332

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les mesures de suivi postopératoire du cancer du sein. En effet, il semble que le protocole de suivi postopératoire d'une tumeur cancéreuse au sein n'impose pas l'analyse systématique des marqueurs tumoraux. Cependant, l'analyse régulière de ces marqueurs pourrait permettre de révéler des récurrences bien avant les examens pratiqués actuellement lors du suivi postopératoire. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour permettre un suivi postopératoire plus efficace du cancer du sein.

Texte de la réponse

L'utilisation systématique de marqueurs biologiques pour la détection précoce de récurrences dans le suivi post-opératoire des patientes atteintes de cancer du sein n'est pas recommandée à ce jour en France. Des recommandations américaines sur ce sujet ont été publiées en novembre 2007. Ces recommandations ont évalué le niveau de preuve et l'utilité clinique d'une dizaine de marqueurs dans la prise en charge des cancers du sein. Il ressort de ces travaux qu'aucun marqueur n'est recommandé à titre systématique dans le cadre du suivi post opératoire. Un guide relatif à la prise en charge des cancers du sein est en cours de préparation par la Haute Autorité de santé (HAS) et l'Institut national du cancer. Ce guide permettra d'évaluer la place des marqueurs dans le suivi des patientes. Le suivi post-opératoire des patientes atteintes de cancer du sein repose actuellement sur l'examen clinique et des examens d'imagerie en particulier les mammographies et les échographies bilatérales annuelles. Effectivement dans l'avenir, ce suivi pourra être amélioré par le recours aux marqueurs tumoraux, si l'évaluation de leur utilité est positive.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39332

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 mai 2009

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 36

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4959